

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
20 mai 2026 - Pour diffusion immédiate

LA FRANCE COMPLICE DU GENOCIDE DU PEUPLE PALESTINIEN. GLOBAL SUMUD FRANCE ASSIGNE L'ÉTAT EN JUSTICE.

Demain jeudi 21 mai à 12h, le tribunal administratif de Paris examinera le référé liberté déposé par Global Sumud France contre le ministère des Affaires étrangères. En cause : la complicité active de l'État français dans l'arraisonnement et l'enlèvement de ses ressortissant-es par l'armée israélienne en haute mer. Un rassemblement citoyen est prévu à 11h30 devant le tribunal.

Ce qu'Israël fait subir au peuple palestinien, c'est une violation systématique du droit international. Ce fait ne devrait faire débat nulle part. La flottille en apporte une démonstration supplémentaire. Le 29 avril, 11 ressortissant-es français-es avaient déjà été intercepté-es en eaux internationales au large de la Grèce. Le 18 mai 2026, ce sont 37 ressortissant-es français-es parmi des citoyen-nes de 45 pays qui ont été arraisonné-es et enlevé-es en haute mer dans la zone SAR chypriote - la zone de recherche et de secours placée sous la responsabilité de Chypre - par l'armée israélienne. En plein jour. Dans les eaux internationales. Sans base légale. Ce que personne ne conteste, c'est que cela est illégal. Ce que nous dénonçons, c'est que la France le sait et ne fait rien.

La France savait. La France n'a rien fait. Deux fois. Nous entendons le faire reconnaître par la justice.

Avec les navigant-es français-es parti-es le 14 mai 2026 à bord de la flottille humanitaire à destination de Gaza, nous avons déposé le 19 mai 2026 un référé liberté devant le tribunal administratif de Paris. Le référé liberté est la procédure d'urgence la plus puissante du droit administratif français : elle permet au juge d'ordonner des mesures immédiates lorsqu'une liberté fondamentale est gravement et manifestement méconnue. La carence persistante du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à protéger ses ressortissant-es en danger constitue une atteinte grave et manifestement illégale à leur droit à la vie, à leur dignité humaine, à leur droit à la sûreté et au principe d'adelphité.

Ensemble, nous demandons au tribunal d'enjoindre à l'État français de mettre en œuvre sans délai toutes les démarches nécessaires à la protection effective de ses ressortissant-es : la libération immédiate des personnes détenues, la garantie de leur retour en sécurité, et l'ouverture d'un corridor humanitaire pour que les ressortissant-es français-es puissent reprendre leur route et arriver en toute sécurité à Gaza.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE **20 mai 2026 - Pour diffusion immédiate**

Ce recours est soutenu par la Ligue des droits de l'Homme (LDH), Greenpeace, Urgence Palestine, Tsedek! (collectif juif décolonial), l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP), le Nouveau Parti Anticapitaliste - Antiraciste (NPA-A), l'Association France Palestine Solidarité (AFPS) ainsi que le Collectif d'Action Judiciaire (CAJ). Leur présence à nos côtés témoigne de l'ampleur de la mobilisation citoyenne et associative face à la complicité de l'État.

Nous appelons la presse à couvrir cette audience et les citoyennes et citoyens à se rassembler devant le tribunal. Chaque présence est un message : la complicité de la France avec le génocide du peuple palestinien ne restera pas sans réponse.

Rassemblement citoyen

Jeudi 21 mai 2026 à 11h30
Devant le tribunal administratif de Paris
7 rue de Jouy, Paris 4e

Audience publique

Tribunal administratif de Paris
7 rue de Jouy, Paris 4e

Jeudi 21 mai 2026 à 12h en salle René Cassin - entrée libre*

*Les journalistes souhaitant couvrir l'audience sont invité-es à se signaler auprès du contact presse afin de faciliter leur accès en salle.

Contact presse

Emilie DEVILLE

Mail : presse@gmtgaza.fr

Tel : 06 42 45 86 86

Site : <https://globalsumudfrance.org/>